

RELEVÉ DE DECISIONS
DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 14 janvier 2023

Membres présents

Mme Sylvie HUMBERT-MOUGIN, Présidente du Conseil Académique ;

Mme Cécile AUTRET, Mme Nathalie BATUT, M. Jean-Charles BILLAULT M. Didier BOISSEUL, M. Bruno BRIZARD, M. Frédéric CHATEIGNIER, M. Igor CHOURPA, Mme Sandrine DALLET-CHOISY, M. Cyril DE RUNZ, M. Jean-Philippe FOUQUET, Mme Christèle HERVE, Mme Emmanuelle HUVER, M. Sylvain JANNIARD, Mme Isabelle LAFFEZ, Mme Anna MADOEUF, M. Florian MALRIEU, Mme Fédérica OUDIN, M. Pascal PINOTEAU, M. Arnaud RIVIERE, M. Sébastien ROLAND, M. Antoine TOUZE, Mme Jackie VERGOTE, Mme Racha ZEBIB ; M. Dimitri ABAFOUR, Mme Iona AYREAULT, M. Enzo CASSEREAU, M. Keveren CERIOLI, Mme Emmanuelle FOUGERE, M. Romuald GROUILLE, Mme Agathe JOYEUX, M. Hugo MAUSSION-VENZAC, M. Lucien PERRUCHE, M. Nathan RENAUDIN.

Ont donné procuration :

- Mme Marion AMALRIC à M. Florian MALRIEU ;
- M. Philippe CANGUILHEM à M. Jean-Charles BILLAULT ;
- M. David CLARYS à M. Florian MALRIEU ;
- M. Brice COURTIN à Mme Christèle HERVE ;
- Mme Patricia COUTELLE à M. Arnaud RIVIERE ;
- Mme Géraldine DUBREUIL à Mme Sandrine DALLET-CHOISY ;
- Mme Catherine GAUDY-GRAFFIN à Mme Emmanuelle HUVER ;
- Mme Stéphanie GERMON à Mme Sandrine DALLET-CHOISY ;
- Mme Selma JOSSO à M. Frédéric CHATEIGNER ;
- M. Esteban MOYER à M. Bruno BRIZARD ;
- Mme Olivia SABARD à M. Arnaud RIVIERE ;
- Mme Lydia SEABRA à M. Patrick VOUREC ;
- Mme Louna ASSOUMOU à M. Keveren CERIOLI ;
- Mme Ilouna GOMEZ à M. Dimitri ABAFOUR ;
- Mme Anouk LEGROS à Mme Iona AYREAULT ;
- M. Paul-Antoine MATIGNON à Mme Emmanuelle FOUGERE ;
- M. Corentin POUMAREDES à M. Dimitri ABAFOUR ;
- Mme Eléonore SOULIE à M. Keveren CERIOLI.

Pour la désignation des représentants usagers à la Section disciplinaire, ont également donné procuration :

- M. François ANGELOU-THIMEL à Mme Emmanuelle FOUGERE ;
- Mme Zoé BAUCHET à M. Enzo CASSEREAU ;
- Mme Clothilde FOUILLOUX à Mme Iona AYREAULT ;
- Mme Anne-Claire PRADEAU à M. Lucien PERRUCHE ;
- M. Lilian BRUNEAU à M. Lucien PERRUCHE ;
- M. Guewen LE BELEGO-BOULAY à M. Enzo CASSEREAU ;
- M. Lucas ROVINA à M. Nathan RENAUDIN.

Point n°1 – Informations générales

➤ **Projets universitaires**

Mme la Présidente rappelle les projets université déposés fin janvier 2023 :

- Le projet Loire Val Health, dans sa nouvelle version ;
- Le projet Neolaia d'Université européenne, dans sa nouvelle version.

➤ **HCERES – Evaluation des unités de recherche**

Mme la Présidente annonce au Conseil académique que différentes unités de recherche font actuellement l'objet d'une évaluation par l'HCERES.

➤ **Dates à retenir**

Mme la Présidente rappelle les prochains événements mobilisant l'Université :

- Les Journées Portes Ouvertes auront lieu du 3 au 4 mars 2023 ;
- La troisième édition de Détours de Sciences, sur la thématique des enjeux éthiques et sociaux de l'intelligence artificielle, aura lieu le 31 mars 2023.

Point n°2 – Dossier d'accréditation de l'offre de formation

Mme la Présidente annonce que le dossier d'accréditation ne fera pas l'objet d'un avis lors de cette séance, et que sa présentation constitue une simple information du Conseil académique, dans la continuité de la Commission de la formation et de la vie universitaire du 9 février dernier.

M. Florian MALRIEU présente les étapes de l'accréditation de l'offre de formation :

- Au printemps dernier, l'établissement a réalisé une auto-évaluation de son offre de formation ;
- A la mi-octobre, vingt formations (dix licences, dix masters) ont été auditionnées par les membres du comité d'évaluation de l'HCERES ;
- Début janvier, les retours de l'HCERES sur l'ensemble des formations, présentant les pistes d'amélioration, ont été réceptionnés. Les principaux retours effectués avaient trait au manque d'internationalisation des formations, au manque de formation continue, et au fonctionnement des conseils de perfectionnement.
Pour donner suite à ces retours, l'Université a fait remonter à l'HCERES des erreurs factuelles, dont certaines ont été prises en compte.
- Le 9 février, la Commission de la formation et de la vie universitaire a échangé sur les fiches DA04 à transmettre à l'HCERES le 10 mars.
- Le 10 mars, les fiches DA04 seront transmises à l'HCERES.

Point n°3 – Création de la fonction de représentant des étudiants en situation de handicap

M. Nicolas OPPENCHAIM présente la création de cette nouvelle fonction de représentant.e des étudiant.e.s en situation de handicap.

L'objectif de cette création est de renforcer la place des étudiant.e.s en situation de handicap dans la mise en œuvre des politiques publiques au sein de l'Université.

L'étudiant.e aura pour rôle de faire remonter au sein des instances et des services de l'Université toutes les problématiques rencontrées par les étudiant.e.s en situation de handicap ainsi que de siéger au sein des différentes instances de l'Université afin que l'ensemble des projets mis en œuvre intègrent ces enjeux.

La création de cette fonction reçoit un avis positif à l'unanimité du Conseil académique. Cet avis est formalisé par la délibération n°2023-01.

Point n°4 – Bilan de la Section disciplinaire et désignation de membres

Le bilan d'activité de la section disciplinaire est présenté au Conseil académique.

Pour faire suite à des évolutions dans la composition du conseil académique (mutations, promotions, retraites), et au renouvellement des représentants des étudiants dans les conseils centraux, le Conseil académique doit procéder à la désignation de membres au sein de la Section disciplinaire. Les désignations se font par collègue.

➤ **Section disciplinaire compétente pour les usagers**

Un siège de professeur des universités femme est à pouvoir au sein de la section disciplinaire compétente pour les usagers. Mme Sylvie HUMBERT-MOUGIN, candidate, est désignée à l'unanimité membre de la section disciplinaire compétente pour les usagers.

Un siège de professeur des universités homme est à pouvoir au sein de la section disciplinaire compétente pour les usagers. M. Antoine TOUZE, candidat, est désigné à l'unanimité membre de la section disciplinaire compétente pour les usagers.

Deux sièges pour les autres enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs hommes sont à pouvoir au sein de la section disciplinaire compétente pour les usagers. MM. Sylvain JANNIARD et Cyril DE RUNZ, candidats, sont désignés à l'unanimité moins une voix pour M. JANNIARD, membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.

Quatre sièges usager femme sont à pourvoir au sein de la section disciplinaire compétente pour les usagers.

Mmes Emmanuelle FOUGERE, Emma LEFEBVRE et Anne-Claire PRADEAU, candidates, sont désignées à l'unanimité moins une abstention membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.

Quatre sièges usager homme sont à pouvoir au sein de la section disciplinaire compétente pour les usagers.

MM. Dimitry ABAFOUR, Lilian BRUNEAU-MIGNON, Keveren CERIOLI, Guillian HAYS, Guewen LE BELLEGO-BOULAY, Hugo MAUSSION-VENZAC et Lucas ROVINA sont candidats pour les 4 sièges à pourvoir parmi les usagers hommes pour la section disciplinaire compétente pour les usagers.

MM. Dimitry ABAFOUR, Lilian BRUNEAU-MIGNON, Keveren CERIOLI et Guillian HAYS sont désignés membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.

➤ **Section disciplinaire compétente pour les enseignants-chercheurs et les enseignants**

En l'absence de candidatures pour les sièges à pourvoir au sein de la section disciplinaire compétente pour les enseignant.e.s-chercheur.reuse.s et les enseignant.e.s, le point est reporté à une prochaine séance du Conseil académique.

L'ensemble de ces désignations sont formalisées par la délibération n°2023-02.

Point n°5 – Désignation d'un représentant élu au conseil culturel

Pour faire suite au renouvellement des représentant.e.s des étudiant.e.s dans les conseils centraux, le Conseil académique doit procéder à la désignation de membres au sein du conseil culturel.

MM. Enzo CASSEREAU, Anouk LEGROS et Paul-Antoine MATIGNON, candidats, sont désignés à l'unanimité membres du conseil culturel. Cette désignation est formalisée par la délibération n°2023-03.

Point n°6 – Désignation de doctorants au sein de la cellule d'écoute d'accompagnement et de veille contre les violences sexuelles et sexistes et de la cellule d'écoute, d'accompagnement et de veille contre les discriminations, les violences et le harcèlement des étudiant.e.s

En l'absence de candidature lors des Conseils académiques précédents, le Conseil académique doit procéder à la désignation de membres au sein de la cellule d'écoute, d'accompagnement et de veille contre les violences sexistes et sexuelles et de la cellule d'écoute, d'accompagnement et de veille contre les discriminations, les violences et le harcèlement des étudiants.

➤ **Cellule d'écoute, d'accompagnement et de veille contre les violences sexistes et sexuelles**

La candidature présentée est désignée à l'unanimité membre de la cellule d'écoute, d'accompagnement et de veille contre les violences sexistes et sexuelles. Cette désignation est formalisée par la délibération n°2023-04.

- **Cellule d'écoute, d'accompagnement et de veille contre les discriminations, les violences et le harcèlement des étudiants :**

En l'absence de candidatures, l'examen de ce point est reporté au prochain conseil académique plénier.

Point n°7 – Questions diverses

En l'absence de questions et l'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance.

Fait à Tours, le 27/02/2023



Sylvie Humbert-Mougin,
Présidente du conseil académique